

DEMANDE D'ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE

Avant l'âge réglementaire

2026-2027

LES CLASSES DE TOUTES PETITES SECTIONS (TPS)

Il s'agit d'un dispositif spécifique mis en place en partenariat avec l'éducation nationale et la ville de Cergy. Il s'adresse exclusivement aux enfants résidants en zone d'éducation prioritaire et répondant à différents critères fixés par les services de l'Éducation nationale :

- Familles dans une grande précarité.
- Familles monoparentales.
- Orientation préconisée par les services sociaux et/ou les services de l'Éducation nationale.
- Familles éloignées de la culture scolaire dont les enfants pourraient rencontrer des difficultés d'intégration à l'école.



Les objectifs de ces classes sont de :

- ➔ Favoriser la socialisation des enfants.
- ➔ Favoriser l'acquisition du langage.
- ➔ Sensibiliser les enfants aux règles de vie de l'école.
- ➔ Faire aimer l'école aux enfants.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

Les enfants concernés par cette demande d'admission à l'école maternelle sont **prioritairement** :

- ➔ Les enfants nés de janvier à juillet 2024.

OU SONT SITUÉES LES CLASSES DE TPS

Quatre classes sont dédiées aux Toutes Petites Sections (TPS) dans les écoles de l'Escapade, de la Belle Epine, du Bon temps et du Parc.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis selon certaines conditions spécifiques à leur âge.

Ainsi, les enfants :

- ➔ Ne pourront pas fréquenter l'accueil du matin et du soir.
- ➔ Bénéficieront d'une adaptation progressive à la restauration scolaire au cours du 1er trimestre (pour les familles qui souhaitent que l'enfant déjeune à l'école)

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit de :

- ➔ Compléter la partie au verso de ce document
- ➔ Préciser les critères justifiant la demande (courrier explicatif ou tout autre élément).

Vous devrez remettre votre dossier à l'Hôtel de ville ou dans l'une des mairies annexes avant le 30 avril 2026.

ÉTUDE DE LA DEMANDE D'ADMISSION

Vous aurez un entretien avec la direction de l'école de votre secteur. Votre demande sera ensuite étudiée en par la commission d'attribution de la ville de Cergy composée du Maire ou de son représentant, des inspecteurs de circonscription ou de leurs représentants et des agents instructeurs de l'administration municipale.

La décision de la commission vous sera communiquée par courrier en juin 2026.

L'UNE DES MAIRIES ANNEXES

ECOLE DE SECTEUR

ECOLE DEMANDEE**ENFANT**

Nom : Prénom

Date de naissance :/...../ 2024

Mode de garde actuel :

Domicile / /

Crèche / /

Assistante Maternelle agréée / /

Autres à préciser

PARENTS :

Père (ou tuteur légal)

Mère

Situation familiale.....

Marié ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Pacsé(e) ☐

Adresse : Code postal.....

 Domicile

 Portable

 Travail :

@ E-mail du Père :

@ E-mail de la Mère :

Le

Signature des parents (ou du tuteur légal) :

--